

Les
Amphis
de la Santé

Nous avons le plaisir de vous convier à la prochaine conférence des AMPHIS DE LA SANTE

Cette série de réunions a été créée pour donner aussi la parole à ceux dont l'avenir professionnel se décide aujourd'hui. Pour cela notre invité, après son intervention, répond aux questions de l'amphi et à celles des jeunes cadres industriels et hospitaliers et des étudiants que nous avons invités. Nous souhaitons créer ainsi un espace de rencontres et de réflexions prospectives autour de questions touchant à l'organisation, l'économie et l'environnement de la Santé, des produits de santé et de la Protection Sociale.

Le prochain AMPHI DE LA SANTÉ aura lieu :

Mardi 16 avril 2019 de 8h30 à 10h00 précises

Invité

Jean-Marc AUBERT

Directeur de la DRESS

Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques

Auteur du rapport :

« Réforme des modes de financement et de régulation du système de Santé »

Amphithéâtre ESSEC - ESSEC Executive Education – CNIT La Défense
2, place de La Défense
92800 PARIS LA DEFENSE
(Métro : Grande Arche de La Défense)
(Parking B CNIT – Sortie La Défense 6)
Accueil café à partir de 8 h 00

Les Amphis de la Santé sont organisés conjointement par :

ACIP Association des cadres
de l'industrie pharmaceutique

ESSEC
BUSINESS SCHOOL
CHAIRE ESSEC SANTE

LE QUOTIDIEN
DU MEDECIN

Merci de renvoyer le bulletin ci-dessous **avant le Lundi 15 avril 2019.** Il n'y a aucun frais d'inscription.

Nom - Prénom :

Société :

Fonction :

Adresse :

Téléphone : Adresse mail :

Participera aux Amphis de la Santé du **Mardi 16 avril**

Ne pourra participer

A retourner : Les Amphis de la Santé – 183 avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly sur Seine
Téléphone : 01.40.88.00.35 - Mail : contact@acip.asso.fr

Vos données personnelles font l'objet d'un traitement par l'ACIP aux fins de gérer votre participation à cet événement. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité des données ainsi que du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès. Vous pouvez exercer vos droits aux coordonnées mentionnées ci-dessus. Vous pouvez, à tout moment, introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle telle que la CNIL.